



## Académie de Lyon

### **Compte-rendu de la réunion de l'« Instance informelle de dialogue social », Instance régionale académique », inter-académies Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon**

*Rectorat Lyon : le mercredi 11 mai de 14h30 à 17h*

Ouverture par la Rectrice de Lyon, avec les présences des trois rectrices des trois académies, des trois secrétaires généraux, des trois directeurs de cabinet et avec la présence aussi de la future responsable du secrétariat général des affaires académiques régionales.

Désaccord avec la composition de cette instance par la FSU : elle souhaite la prise en compte de la base électorale officialisée en CTA... la part de la FSU serait minorée...

Réponse rectrice : ce n'est pas un inter-CTA, mais une instance informelle de dialogue. Et la composition s'est organisée en cohérence avec les représentations des trois académies (et pour information, un siège pour « Sud » est d'ailleurs programmé, car il siège à Clermont-Ferrand, mais il n'était pas présent le 11 mai pour la rencontre et était excusé).

Déclaration FO : conteste le cadre informel de la rencontre car l'administration fixe bien un cadre, mais sans base réglementaire.

Rectrice : Cette instance peut être la fois informelle et formalisée. Elle constitue une base de dialogue pour la construction collective de la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Rectrice : dans ce format de dialogue social, elle présente les décrets qui ont défini les régions académiques et leurs spécificités, elles-mêmes prenant en compte les identités des académies et dans le respect des personnels.

1/ Les textes

2/ Les principes

3/ Les objectifs

#### **1/ Textes :**

Communication du Premier ministre du 31 juillet dernier. Les académies sont maintenues, mais les régions académiques sont créées le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et elles se calent sur les périmètres des Régions comme sur les réformes territoriales, en tenant compte des spécificités éducatives.

Décret du 10/12/15

Lettre de mission de la ministre à la rectrice de l'académie de Lyon du 24/12/2015 qui exerce une fonction nouvelle de rectrice régionale d'académie.

Circulaire du 10/3/16 sur la précision de l'organisation des régions académiques.

Ce n'est pas forcément le chef lieu régional qui a été chaque fois retenu pour devenir le rectorat de la région académique.

L'idée est de garantir l'unité et la cohérence de l'action nationale éducative.

La circulaire de mars pousse à créer une instance collégiale : **le Comité régional académique**

Double impératif : 1/ réorganiser les services déconcentrés 2/ préserver les spécificités pour un pilotage, en recherchant l'harmonisation des politiques publiques de l'Education Nationale.

Il convient de préserver des éléments de spécificités propres à assurer la gestion de proximité.

Région académique : 1,5M d'élèves, plus de 100 000 enseignants...

Objectif d'amélioration du service public.

4 axes de travail/chantiers :

- mise en place gouvernance inter-académique

- Organisation de la mutualisation des moyens, des services, au niveau inter-académique, dont le service inter-académique du contrôle budgétaire, déjà actuellement en place

- Exigence de dialogue social : communiquer et informer sur les réformes à venir.

- Définition des orientations stratégiques.

## **2/ Principes repris dans la charte de gouvernance :**

Dont 3 primordiaux :

- La collégialité de travail entre les académies, avec confiance réciproque entre les rectrices avec une unité de parole.

- Subsidiarité et efficacité au meilleur niveau : on ne traitera pas en inter-académie ce qui marche bien déjà en académie de proximité.

- Cohérence et convergence.

Un comité régional académique s'installe, avec les 3 rectrices, les 3 SG d'académie, les trois directeurs de cabinet et bientôt la responsable du service académique régional au 1er

juin, appelé Coréa + commissions avec les 12 DSDEN (comité territorial) et des conseillers techniques pour appui spécifique en fonction des sujets à l'ordre du jour.

3/ objectifs :

- des objectifs partagés avec les autres services de l'Etat pour parler avec la Région territoriale nouvellement issue des urnes en décembre dernier

- cohérence (une seule voix) dans le domaine des compétences partagées justement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir : la formation professionnelle tout au long de la vie, le schéma prévisionnel des formations, l'apprentissage, le numérique éducatif, les fonds d'investissement européens.

Il existe déjà une expérience de Rhône-Alpes car les deux rectrices travaillaient ensemble pour les discussions avec la Région territoriale.

La rectrice de Région académique devient donc l'interlocuteur du président de Région sur ces domaines cités ci-dessus.

- convergence : sur les politiques éducatives coordonnées, **rôle d'ensemblier** pour la déclinaison des positions nationales, notamment les parcours d'éducation de santé, artistique et culturelle, sur l'éducation prioritaire et la ruralité, avec une recherche d'unanimité entre les trois rectrices

La réflexion sur les mutualisations. Plusieurs secteurs concernés. Impératif : le faire en toute transparence, dans le respect des personnels (cf. les engagements précis de la ministre sur les mobilités qui ne pourront qu'être que non contraintes) et qu'elle apporte une plus value sur le fonctionnement actuel en efficacité, en compétences, en professionnalisme, et toujours en garantissant le bénéfice de la proximité : en particulier, on ne recherche pas la concentration sur Lyon en permanence, on assurera le respect de l'attache géographique des assistants de vérification...

Création de services inter-académiques. (ex: contrôle budgétaire et administratif appelé service de la légalité budgétaire, pour l'enseignement supérieur....) avec exigence d'expertise et de professionnalisation partagée. Secteurs possibles : la politique d'achat, la fonction mobilière de l'Etat, ou l'organisation de concours comme ceux de l'IATSS ou la collecte collégiale de données statistiques pour l'ensemble de la région académique.

Conclusion :

La région académique est la résultante de 3 forces unies, c'est une opportunité, même si c'est une source de travail supplémentaire, pour donner plus de vigueur à l'action éducatrice en discussion notamment avec les autorités Régionales élues.

**Echanges :**

Déclaration FO : contre la réorganisation territoriale..., la refondation etc... Demande de garantie de l'égalité des citoyens face à l'austérité vécue en ce moment et sur le suivi des parcours des personnels, sans suppression d'emplois...

FSU (Mme Rosset) : pas de déclaration préalable, questions sur le poids des CTA, y aura-t-il un inter-CTA, son lien avec le Corea,... Il y aura des transferts de postes pas de créations de postes,...

SGEN-CFDT (Eric Vernassière) : au niveau des financements européens, sur le schéma des formations professionnelles, quelles seront les inter-relations avec la collectivité territoriale ?

SGEN CFDT (Claude Baudoin) : question sur la mutualisation dans l'action éducatrice et culturelle (ex: innovation / CARDIE, numérique), avec les ENT.

UNSA : y aura-t-il une mutualisation pour les ESPE, CHSCT...?

### **Réponses :**

Rectrice Lyon : position FO connue...L'Education reste nationale et la décentralisation date de 1982...; la réflexion sur les spécificités des territoires vise à consolider l'action éducative mais il faut veiller à la soutenabilité des politiques publiques et donc à rester attentif sur les moyens. Redéployer des moyens, ce n'est pas les perdre et on mettra les moyens là où il y en a besoin.

Pas de politique fiction sur la disparition des départements, donc il n'y a aucune menace sur les DSDEN et l'Etat a rappelé la pertinence de l'échelon départemental.

Toujours 3 CTA. Peut-être un inter-CTA si nécessité et création d'un service inter-académique.

Dans le cadre des compétences partagées, c'est mieux si on trouve l'unanimité mais la règle majoritaire peut être utilisée, mais l'unanimité s'impose si on coordonne des politiques éducatives.

Disparition du CAEN pour créer un CRAEN, mais les informations sur le mode de fonctionnement seront communiquées ultérieurement et ne sont pas encore établies.

Travail avec les vice-présidents de la Région ; la lettre aux chefs d'établissement est en cours de finalisation.

Rectrice Clermont : appétence des différents services à travailler de manière officielle concertée.

Rectrice Grenoble : bon travail inter-académique, la carte des formations respectera l'équité territoriale et le partage de méthodes.

FSU : question des ouvertures/fermetures... dans le public (ex : académie de Grenoble). Inquiétude sur des formations qui pourraient disparaître au motif que cela existe dans le privé. Sur les mutualisations : les personnels administratifs sont en nombre insuffisant...

Claude : SGEN CFDT : 1/ proposition de création d'un dispositif de vigilance permanent concernant la surcharge potentielle des personnels

2/ quel type d'ENT : instrument de Communication de la région vers les établissements ?  
Ou espace de pédagogie collaborative ?

FSU : question sur les bassins de formation qui ne correspondent pas toujours aux bassins d'emplois.

Rectrice Clermont : Un courrier vient d'être signé par les 3 rectrices sur le Pôle plasturgie pour intégrer les pôles d'Oyonnax et de Thiers.... Dans le cadre des 500 offres de formation des métiers d'avenir... Une région académique nous aide en ce sujet !....

FSU : question de la gouvernance : comment seront consultés les CTA sur ces sujets régionaux

Rectrice Lyon : dans le cadre de conventions, de lettres de cadrage,...

FO : s'oppose équité qui n'est pas l'égalité....! S'inquiète sur des suppressions d'emplois dans la maintenance informatique des lycées.

Rectrice Lyon : ne pas confondre mutualisation et fusion. Ce n'est pas similaire à ce qui s'est passé en d'autres services de l'Etat.

UNSA : GRH au sein de l'EN encore cloisonnée, notamment sur les sujets liés à la mobilité.

UNSA SNPDEN : rappel d'alerte car la Région fait silence et il n'y a pas de représentation de la Collectivité dans les CA des Lycées.

Rectrice Lyon : Elle va inciter les élus Régionaux pour qu'ils soient présents aux CA...

Rectrice Grenoble: sur les ESPE, par soucis de taille critique pour certains parcours, la mutualisation est un réel vrai sujet.

Rectrice de Lyon : confirme que lorsqu'il y a de faibles effectifs en formation professionnelle. Les 3 directeurs d'ESPE travaillent ensemble.

Claude – SGEN CFDT : il faut associer les personnels pour réussir une mutualisation.

FO : s'y oppose, les personnels ne sollicitent pas la mutualisation.

*Compte-rendu rédigé par Claude Baudoin et Eric Vernassière.  
Le 16 mai 2016.*